



Pret personnel apres divorce qui doit payer

Par **erick80**, le **04/05/2010** à **18:57**

Bonjour, je paye 1 pret personnel comme co-empreteur depuis depuis 2006 :cause divorce comment obtenir que mon ex femme paye au moins la moitier de ce quil reste voir la moitier de ce que j'ai deja verser
merci d avance

Par **Upsilon**, le **04/05/2010** à **22:47**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Je vais avoir besoin d'un maximum de détails:

Régime matrimonial ? (communauté, séparation ?)

date de l'ordonnance de non conciliation ?

Date du jugement de divorce / Des appels s'il y a lieu

Date de l'emprunt

Qu'entendez vous par "emprunt personnel" ?

Le montant du prêt est il raisonnable par rapport à votre situation financière commune au jour de la conclusion du prêt ?

L'argent a t'il servi un but communautaire ?

Par **erick80**, le **05/05/2010** à **13:36**

je suis divorce depuis janvier 2008 pas d'appel divorce amiable 10 minutes
le prêt personnel elle emprunteur moi co- emprunteur
emprunt de :32 000 euros
son salaire 1200 environs et 2000 euros pour moi
l'argent a servi a acheter 1 appartement au maroc
puis nous avons acheter 1 deuxième que l'on a payer comptant qui est a son nom
pendant le divorce on a mis d'accord pour quel en garde 1 et moi l'autre
seulement moi ... par excès de confiance je n'ai pas fait de papier enfin bref maintenant elle
reclame la vente de cette appartement pour obtenir 50 pour cent
Alors je me suis demandé si je pouvais récupérer au moins la moitié de ce que j'ai versé
elle me arcele très souvent
voilà en vous remerciant de votre réponse recevez monsieur mes salutations distinguées